



GESTION PRIVÉE

CHARTRE DE PARTENARIAT INTERPROFESSIONNEL

L'EXIGENCE DU CONSEIL, LA SÉCURITÉ DE L'INDÉPENDANCE

Parce que vos clients attendent de vous l'excellence, nous concevons notre intervention comme le prolongement naturel de votre exigence. Travailler avec R Gestion Privée, c'est faire le choix d'un partenariat fondé sur la confiance, la technique et une déontologie absolue.

1. L'ART DE LA PLACE JUSTE : LA SPÉCIALISATION

Nous croyons en la spécialisation. Vous maîtrisez le droit, la fiscalité d'entreprise ou les actes authentiques. Nous maîtrisons l'ingénierie financière et l'allocation d'actifs. R Gestion Privée s'engage formellement à respecter votre périmètre d'intervention. Nous n'intervenons qu'en complémentarité, pour apporter à notre client commun une vision globale et des solutions d'investissement sur-mesure.

2. FLUIDITÉ & TRANSPARENCE : LA MÉCANIQUE DE PRÉCISION

De la théorie à la pratique, nous intervenons en support de vos cabinets sur les moments clés de la vie de vos clients. Comme la précision d'un mouvement horloger de manufacture, chaque étape est documentée. Nous mettons à votre disposition une vision consolidée et des outils de reporting permettant une analyse chirurgicale des positions détenues. Une seule boussole guide nos sélections : l'intérêt de notre client.

3. LE DIALOGUE EN CIRCUIT COURT, LA TRANSPARENCE EN PLUS

Une stratégie patrimoniale d'excellence se pilote de concert. Nous considérons que vous restez la vigie de votre client, et cette confiance de pair à pair exige une mécanique irréprochable. C'est pourquoi nous allions l'exigence d'un dialogue direct à une rigueur absolue dans le partage de l'information. Validation des allocations, ajustements stratégiques : vous conservez une visibilité totale et proactive sur nos actions.

4. INDÉPENDANCE ABSOLUE ET ALIGNEMENT TOTAL DES INTÉRÊTS

L'excellence de notre accompagnement repose sur une règle non négociable : l'absence stricte de conflits d'intérêts. R Gestion Privée s'aligne sur l'exigence déontologique de votre conseil. à travers un modèle pur de Family Office : une rémunération 100% en honoraires et l'absence totale de rétrocessions. Cette architecture nous offre une liberté de conseil absolue et une objectivité totale dans la sélection des solutions.

Fait pour valoir engagement, Benoît ROBIN